

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.</p>		Actif
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie, l'article 20 de l'entente du 22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.</p>		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
10 décembre 2020	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et la planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et de modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.</p>		Actif
25 mai 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Lors de la dernière séance du conseil municipal du 27 avril 2021, la date du 11 mai 2021 était retenue pour une présentation afin d'orienter le conseil municipal vers une nouvelle réglementation pour mieux contrôler la nuisance par le bruit des champs de tir dans tous les secteurs.</p> <p>Considérant que le règlement actuel pour le contrôle des nuisances par les bruits d'impact provenant des champs de tir se voulait temporaire afin de trouver une</p>			

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>solution définitive, qui est l'entente du 22 décembre 2016;</p> <p>Considérant les recommandations de l'ÉTS et de la santé publique quant aux normes de bonnes pratiques réglementaires du bruit d'impact;</p> <p>Considérant qu'en 1994, la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, avec un règlement de 55 dBA avec ajout de 5 dBA de pénalité à cause des bruits d'impact, a eu gain de cause à la cour supérieure dans le dossier du centre de tir olympique qui causait des nuisances par le bruit à ses citoyens;</p> <p>Est-ce que notre ville a l'intention de modifier sa réglementation sur le bruit pour les champs de tir et de suivre les recommandations des spécialistes en acoustique (ÉTS, santé publique, GRC, MELCC) sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016 afin d'éviter que les citoyens soient pris en otage dans la suite de ce dossier?</p> <p>1994canlii3705-jugement-1994.pdf</p>			
20 janvier 2021	<p><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin de l'av. Héroux et du boul. d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce</p>	Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 janvier 2021	<p>matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p> <p><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></p> <p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant, est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p>			
21 janvier 2021	<p><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></p> <p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de l'av. Héroux et du boul. d'Iberville. Par contre, il y a encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci.</p>			

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
22 février 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant les bruits impulsionnels provenant du club de tir de L'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dBA, qu'est-ce que la Ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dBA?</p>	Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.		Actif
22 février 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>En 2017, selon l'article 10 de l'entente entre la Ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse dans la banque virtuelle de terrains selon un ratio 1:10.</p> <p>1) Est-ce que 1 m² du milieu humide compense 10 m² de terrain en développement domiciliaire?</p> <p>2) Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?</p>	1) Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.		Actif
23 avril 2021	<p><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></p> <p>Concernant l'article 10 du protocole d'entente entre la Ville et le club de tir de L'Acadie traitant de la banque virtuelle de terrains et qui se lit comme suit : «...afin de compenser les taxes et les droits, en</p>	Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>lien avec la réalisation de tout projet de développement, dont notamment le 15 % de droit de développement exigible par la ville pour un nouveau projet ».</p> <p>1) Malgré la réponse adressée à une citoyenne le 26 janvier dernier expliquant ce processus, est-ce que la Ville peut produire une carte de cette banque virtuelle de terrains qui vise la préservation des habitats naturels?</p> <p>2) Également, est-ce que la Ville est en mesure d'expliquer ce processus de compensation en offrant une présentation réelle ou fictive permettant d'illustrer concrètement ce type de transaction?</p> <p>3) Enfin, est-ce que la Ville peut nous donner l'origine de ce concept, ainsi que les raisons qui ont favorisé l'adoption de ce modèle de compensation plutôt qu'un autre?</p> <p>Merci pour l'intérêt que vous portez à nos questions.</p>			
26 avril 2021	<p><u>Normand Gagnon – 90, rue du Boisé-de-l'île</u></p> <p>J'aimerais savoir s'il est possible de modifier le règlement sur le bruit extérieur les fins de semaine à partir de 17 h.</p> <p>Serait-il possible que pour les mois d'avril à juin et de septembre à décembre, le bruit extérieur soit autorisé jusqu'à 19 h. Il est souvent difficile de nettoyer notre terrain la semaine et nous n'avons pas assez de</p>	<p>Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.</p>		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>temps la fin de semaine lorsque nous devons arrêter de passer la tondeuse ou le souffleur à feuilles à 17 h. Merci!</p>			
25 mai 2021	<p><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></p> <p>Un de nos voisins, l'aéroport de Trois-Rivières, arrive à générer 92 M\$ en retombés économiques. Dans l'étude sur le développement de l'aéroport du 1^{er} octobre 2020, on indique des retombés de seulement 13 M\$ pour l'aéroport de Saint-Jean.</p> <p>1) Depuis les quatre dernières années, quelles ont été les démarches pour favoriser le développement à notre aéroport et en améliorer les retombés?</p> <p>2) Quels sont les résultats?</p>	<p>Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.</p>		Actif
25 mai 2021	<p><u>Jocelyn Bourdon – 870, rue Curé-St-Georges, bur. 212</u></p> <p>Ma question est pour le maire.</p> <p>Je suis Jocelyn Bourdon, président du syndicat des cols blancs, qui représente également les brigadiers scolaires.</p> <p>1) Pourquoi la Ville, par l'entremise de sa directrice du Service des ressources humaines, M^{me} Maude Clossey, refuse de rémunérer les brigadiers scolaires qui subissent les grèves des enseignants, alors que le salaire est déjà prévu au budget et que la Ville nage dans plus de 20 M\$ de surplus, dont 8,1 M\$ provenant</p>	<p>Aucun retour. Un retour sera fait à la séance du 22 juin 2021.</p>		Actif

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>du gouvernement?</p> <p>2) Est-ce que la Ville veut faire des économies sur le dos des brigadiers déjà fragilisés par la pandémie?</p>			
1 ^{er} juin 2021	<p><u>Marie-Ève Archambault – 817, rue du Biat</u></p> <p>Bonjour,</p> <p>j'aimerais vous parler de l'intersection de la rue Deland et du chemin Grand-Bernier Nord.</p> <p>Je trouve vraiment dangereux l'endroit où les automobilistes peuvent entrer à la station-service par la rue Deland.</p> <p>Tous les matins, je vais mener mon fils à l'école et j'ai toujours l'impression qu'une voiture va tourner et que nous allons faire un accident, pourtant c'est moi qui ai la priorité.</p> <p>Ce matin encore, la voiture en avant de moi a presque eu un accident, car un automobiliste a tourné en direction de la station-service et les voitures de gauche laissent justement un espace pour qu'ils puissent passer. Mais nous, comme nous sommes dans notre voie, nous ne voyons pas nécessairement si une voiture tente de tourner, car la rangée de voitures qui attendent la lumière nous empêche de voir.</p> <p>De toute façon, les voitures qui tournent à la station-service pourraient continuer sur</p>	<p>Le Service des infrastructures communiquera avec vous par téléphone, si ce n'est déjà fait.</p>		Clos

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>le chemin Grand-Bernier Nord et prendre l'entrée directement sur cette rue.</p> <p>Merci de votre temps. Si vous avez besoin de plus de précisions, il me fera plaisir de vous les partager. En espérant que quelque chose soit fait pour éviter les accidents, car ce n'est pas une manœuvre qui est nécessaire pour les automobilistes, à part pour sauver du temps.</p> <p>EC7F9C2D-B32A-41F3-97D0-EF8F0773DD75.jpeg</p> <p>AAD591DF-F39E-44B4-A548-D6DBB8314532.jpeg</p>			
8 juin 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Lors de la dernière séance du conseil, nous avons été informés que M. Pierre J. Dalphond serait le médiateur dans le dossier de l'entente du 22 décembre 2016 qui oppose la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Carrière Bernier ainsi que 9088-7662 au niveau, entre autres, de la fin de la nuisance inacceptable et récurrente du bruit provenant du champ de tir de L'Acadie.</p> <p>Est-ce que M. Dalphond est un avocat-conseil sénior au sein du groupe litige et règlement de différends ainsi que médiateur accrédité en poste chez Stikeman Elliott?</p>	<p>Maître Pierre J. Dalphond est avocat-conseil et médiateur chez Stikeman Elliott.</p>		Clos

Période de questions

Séance extraordinaire du 8 juin 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
8 juin 2021	<p><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></p> <p>Considérant la nomination de M. Dalphond comme médiateur accrédité privé afin de trouver une solution permettant la réalisation de l'entente du 22 décembre 2016 (cessation de tous les tirs extérieurs au champ de tir de L'Acadie (tirs au pigeon d'argile et tirs à la cible)),</p> <p>1) est-ce que des rencontres de médiation ont déjà eu lieu?</p> <p>Si non</p> <p>2) Est-ce que des dates de rencontre pour débiter la médiation sont déterminées?</p>	<p>1) Non.</p> <p>2) Oui.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>